



INTÉRESSÈMENT

1 200 € MINIMUM GARANTIS SUR TROIS ANS*

GRÂCE À LA CFTD, CE DISPOSITIF CONTINUERA D'ÊTRE UNE RÉALITÉ POUR LES CHEMINOTS DES TROIS ÉPIC



Pour l'ÉPIC SNCF,
Nicolas Roissard (photo) et Valérie Cottu
ont signé l'accord le 25 avril 2018.



Pour l'ÉPIC Réseau,
Philippe Parisot (photo) et Didier Aubert
ont signé l'accord le 26 avril 2018.



Pour l'ÉPIC Mobilités,
Sabine Le Toquin (photo premier plan) et Anne Guezennec
ont signé l'accord le 26 avril 2018.

LA CFTD SIGNE
LES TROIS ACCORDS
D'INTÉRESSÈMENT,
LESQUELS

Reprennent
les principes
du versement
universel

Intègrent des
critères de
performance sociale,
des mécanismes
d'atteintes partielles
et de surperformance

Intègrent
une juste répartition
de critères
économiques
et sociaux

Réaffirment l'unité
du GPF en liant les
critères économiques
de l'ÉPIC SNCF à ceux
des ÉPIC Réseau
et Mobilités

*Montant brut en cas d'objectifs atteints.



LES RÈGLES DE LA REPRÉSENTATIVITÉ ONT CHANGÉ

QUELS IMPACTS POUR LES ACCORDS D'ENTREPRISE ?

Jusqu'à fin avril 2018, la validité d'un accord d'entreprise était toujours subordonnée à signature d'une ou plusieurs organisations syndicales de salariés représentatives ayant recueilli au moins 30 % des voix et à l'absence d'opposition d'organisations syndicales

de salariés représentatives ayant recueilli la majorité des suffrages exprimés dans un délai de huit jours.

DEPUIS LE 1^{er} MAI

Pour valider un accord, il faut la signature des organisations syndicales cumulant 50 % des voix lors des dernières élections professionnelles. ●●



SNCF ÉPIC DE TÊTE

Accord non opposable, car signé par 51,69 % des organisations syndicales.

CRITÈRES ÉCONOMIQUES

- ↳ Budget ÉPIC SNCF.
- ↳ Marge opérationnelle SNCF Mobilités.
- ↳ Marge opérationnelle SNCF Réseau.

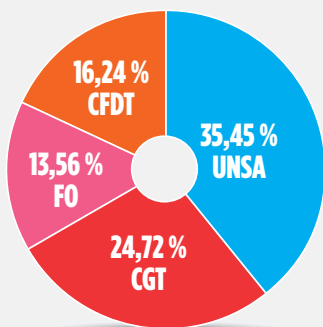
CRITÈRE DE PERFORMANCE SOCIALE

- ↳ Taux des travailleurs handicapés.
- ↳ Participation au baromètre managérial permettant de mesurer la satisfaction du personnel et la qualité de vie au travail.

MONTANT BRUT DU VERSEMENT EN CAS D'OBJECTIFS ATTEINTS

- ↳ De 479 € à 610 €.

Les organisations syndicales non-signataires oseront-elles priver les cheminots des deux autres ÉPIC de 1 200 € sur trois ans ?



SNCF ÉPIC RÉSEAU

38,55 % des organisations syndicales ont signé l'accord.

CRITÈRE ÉCONOMIQUE

- ↳ Marge opérationnelle SNCF Réseau.

CRITÈRE DE PERFORMANCE INDUSTRIELLE

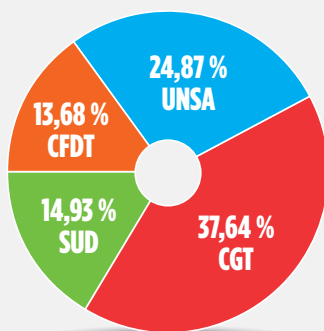
- ↳ Disponibilité et qualité du réseau.

CRITÈRE DE PERFORMANCE SOCIALE

- ↳ Participation au baromètre managérial permettant de mesurer la satisfaction du personnel et la qualité de vie au travail.

MONTANT BRUT DU VERSEMENT EN CAS D'OBJECTIFS ATTEINTS

- ↳ De 427 € à 601 €.



SNCF ÉPIC MOBILITÉS

37,95 % des organisations syndicales ont signé l'accord.

CRITÈRE ÉCONOMIQUE

- ↳ Marge opérationnelle SNCF Mobilités.

CRITÈRES DE PERFORMANCE INDUSTRIELLE

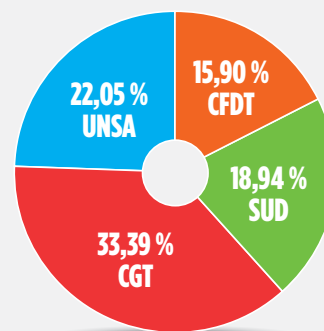
- ↳ Mesure de la satisfaction des clients.
- ↳ La régularité.

CRITÈRE DE PERFORMANCE SOCIALE

- ↳ Baromètre managérial : déploiement du baromètre pour 2018, puis taux de satisfaction du personnel à compter de 2019.

MONTANT BRUT DU VERSEMENT EN CAS D'OBJECTIFS ATTEINTS

- ↳ De 427 € à 614 €.



J'ACCÈDE AUX OUTILS INTERACTIFS PAR UN SIMPLE CLIC

